



Informations clés pour l'investisseur :

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

MC LEADERS DURABLES

ACTIONS IC : CODE ISIN : FR0013449360

COMPARTIMENT DE « MC FUNDS »

SICAV GEREE PAR MONTAIGNE CAPITAL

Objectifs et politique d'investissement

Cet OPCVM qui est un compartiment d'une Société d'investissement à Capital Variable (« SICAV ») a pour objectif de gestion de surperformer le MSCI World couvert en euros sur la période d'investissement recommandée, tout en investissant dans des sociétés qui, selon les analyses quantitatives et qualitatives menées par la société de gestion, cherchent à limiter leur impact sur le changement climatique. Il est classé : Actions internationales.

La stratégie utilisée procède des éléments suivants :

Ce compartiment intègre dans son processus de prise de décision de gestion, des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »).

Le compartiment investit dans les actions de grandes entreprises mondiales, leaders sur leur marché ou en position avantageuse pour le devenir. L'empreinte carbone de ces entreprises est par ailleurs analysée de sorte à détenir un portefeuille positionné sur des entreprises qui cherchent, directement ou indirectement, à réduire leur impact sur le changement climatique. Une approche de type « Best-in-class » par secteur est privilégiée.

Le processus de sélection des titres s'effectue en quatre étapes :

- Un filtre quantitatif « carbone », secteur par secteur, qui exclut au minimum 40 % de l'univers d'investissement ;
- L'identification des entreprises leaders dans leur activité ;
- Une analyse financière ;
- Une analyse fondamentale approfondie, incluant une revue carbone qualitative.

Les données « carbone » d'une entreprise (émissions effectives et évitées) n'étant pas toujours disponibles, l'analyse de ces éléments peut être limitée, tout particulièrement pour les secteurs non carbo-intensifs.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

Le compartiment s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

- de 90 % à 100 % sur les marchés actions de toutes zones géographiques, de toutes capitalisations. L'OPCVM pourra être exposé aux valeurs de petites capitalisations (10 %), aux actions de pays émergents (10 %) ;
- de 0 % à 10 % en instruments de taux souverains, publics, privés, de toutes zones géographiques (y compris de pays émergents), de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ou non notés. L'OPCVM pourra être exposé aux instruments de taux spéculatifs (10 %), aux instruments de taux non notés (10 %), aux pays émergents (10 %) ;
- de 0 % à 10 % en obligations convertibles. Le cumul de l'exposition actions résultant des actions et de l'exposition actions issue des obligations convertibles ne pourra dépasser 100 % de l'actif net ;
- jusqu'à 40 % de l'actif net au risque de change ;

Il peut également intervenir sur les contrats financiers à terme ferme ou optionnels, utilisés à titre de couverture au risque de change, ainsi que les titres intégrant des dérivés utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action, de taux et de change. Ces instruments n'entraînent pas une surexposition du portefeuille.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation totale

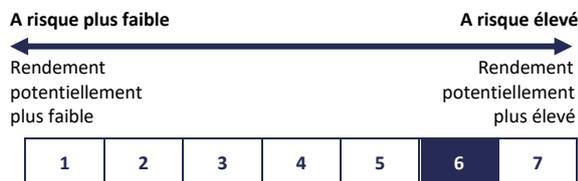
Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Conditions de souscription et de rachat :

Les ordres de souscriptions et de rachats sont centralisés chaque jour de la semaine (J) à 12 heures (heure de Paris), à l'exception des jours fériés légaux et/ou des jours de fermeture de la bourse de Paris (selon le calendrier officiel Euronext). Dans ce cas, les demandes de souscription et de rachat sont centralisées le jour de bourse ouvré suivant à 12 heures.

Les ordres sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée suivant les cours de clôture de Bourse du jour (J), c'est-à-dire à cours inconnu.

Profil rendement / risque



SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du compartiment. Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure

inchangée et le classement du compartiment est susceptible d'évoluer dans le temps.

Veillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La catégorie « 5 » de risque ne permet pas de garantir votre capital ; la catégorie « 1 » signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Ce compartiment est classé en catégorie 6 en raison de sa forte exposition potentielle aux actions et de son exposition aux instruments de taux qui peuvent connaître des fluctuations importantes.

Risques importants pour le compartiment non pris en compte dans l'indicateur : Néant.

Pour plus d'information sur les risques, veuillez-vous référer au prospectus du compartiment

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels avant et après investissement	
Frais d'entrée	2 % TTC maximum
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le compartiment sur une année (2021)	
Frais courants	1,01 % (*)

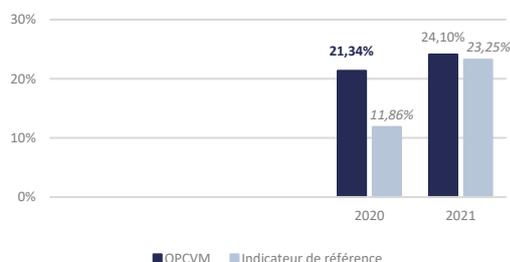
* Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2021 et incluent les honoraires du commissaire aux comptes de l'OPCVM. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance de l'OPCVM, des éventuelles commissions de surperformance des fonds détenus et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

Frais prélevés par le compartiment dans certaines conditions	
Commissions de performance	10 % au-delà de l'indicateur de référence MSCI World Net 100 % Hedged euros. Pour l'exercice clos au 31/12/2021, la commission de surperformance s'élève à 0,11 %.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer au prospectus disponible sur simple demande ou sur le site internet www.montaigne-capital.com

Performances passées



AVERTISSEMENT : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons et dividendes réinvestis (ou autre à adapter à chaque cas), et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

Celle de l'indicateur de référence est calculée dividendes réinvestis

DATE DE CREATION DU COMPARTIMENT : 13/11/2019

DEVISE DE LIBELLE : Euro

CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE : Néant

Informations pratiques

L'OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des États-Unis d'Amérique / US Person (la définition est disponible sur le site internet).

Nom du dépositaire : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC).

Lieu et modalités d'obtention d'information sur le compartiment prospectus / rapport annuel / document semestriel) :

Le prospectus du compartiment et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de : Montaigne Capital - 33, avenue de l'Opéra, 75002 PARIS.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : tous les établissements désignés pour recevoir les souscriptions et les rachats.

La politique de rémunération des collaborateurs de Montaigne Capital est disponible sur le site internet : www.montaigne-capital.com et peut être communiquée par écrit, sur simple demande de l'investisseur.

Régime fiscal :

Le compartiment n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation.

Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

La responsabilité de Montaigne Capital ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du compartiment.

Ce fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.
Montaigne Capital est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 10/10/2022